

ENTREZ DANS LA VAGUE!

Des règles simples
pour une baignade
sans soucis.



ville.montreal.qc.ca/piscines

Montréal 

QUELQUES RÈGLES SIMPLES À SUIVRE LORSQUE VOUS FRÉQUENTEZ LES PISCINES DE LA VILLE DE MONTRÉAL



MAILLOT DE BAIN

Le maillot sert uniquement à la baignade. Il doit aussi vous permettre de nager librement.



ALLAITEMENT

L'allaitement est permis partout sur le site. Pour le confort de maman et de bébé, nous vous invitons à utiliser les installations prévues à cette fin.



CRITÈRES DE BASE POUR ACCÉDER SEUL À LA PISCINE

L'enfant doit être âgé d'au moins 8 ans et avoir la grandeur minimale indiquée à l'entrée de l'installation.

OU

L'enfant doit être âgé d'au moins 8 ans et se conformer aux règles suivantes :

- Savoir nager (test de nage requis)
- Suivre les règles
- S'orienter sur le site
- Pouvoir se rendre seul à la toilette



ACCOMPAGNATEUR

Un accompagnateur responsable peut surveiller 1 seul enfant ne sachant pas nager et ne portant pas de veste de flottaison.

Dans tous les autres cas, l'accompagnateur responsable doit respecter les ratios suivants :

- Pour les enfants de 5 ans et moins :
1 accompagnateur/6 enfants
- Pour les enfants de 6 ans et plus :
1 accompagnateur/15 enfants



VESTE DE FLOTTAISON

Il est préférable pour l'enfant ne sachant pas nager, d'apporter sa propre veste de flottaison. Il évitera ainsi qu'aucune veste à sa taille ne soit disponible lors de son passage.



SÉCURITÉ

Des mesures complémentaires peuvent être exigées afin d'assurer une plus grande sécurité des usagers. Le responsable peut, EN TOUT TEMPS, resserrer les ratios, les règles et obliger le port d'une veste de flottaison.